

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 11 décembre 2025, s'est réuni le Jeudi 18 décembre 2025 à 18h00, en séance publique à la Salle des fêtes à Ugine, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents : 57 délégués présents dont 1 suppléante

Nombre de membres représentés : 4

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOU AMAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Jean-François	DURAND
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Karine	MARTINATO
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALLONDAZ	Frédérique	DUC
BATHIE (LA)	Jean-Pierre	ANDRE
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
BONVILLARD	Julien	BENARD
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
CREST-VOLAND	Christophe	RAMBAUD
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Claude	DURAY
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT

GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
HAUTELUCE	Bernard	BRAGHINI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET
UGINE	Sophie	BIBAL
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Mustapha	HADDOU
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégués suppléants présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MARTHOD	Virginie	VERNAZ

Délégués représentés :

Yves BRECHE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-François DURAND
Morgan CHEVASSU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Davy COUREAU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Pascale MASOERO
Sabrina BARBERO	LA BATHIE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE

Le Conseil Communautaire a choisi **Simon OUVRIER BUFFET** comme Secrétaire de séance.

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Chéry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Bâgé, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grignon, Hauteluce, Les Saisies, La Bâtie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montaillouz, Monthieux, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queligne, Rognole, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thônes, Tournon, Tournon-Savoie, Ugine, Venon, Verrières-les-Métaux, Villard-sur-Doron

Objet : Aérodrome – Tarifs des loyers pour les hangars communautaires à compter du 1^{er} janvier 2026

Rapporteur : M. le Président

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Communauté d'Agglomération Arlysère est compétente pour l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'Aérodrome « Albertville - Général Pierre Delachenal ».

Par délibération du 27 juin 2024, le Conseil communautaire attribuait la délégation de service public pour la gestion de l'Aérodrome d'Albertville – Général Pierre DELACHENAL à la société GEMILIS Aéro pour la période du 1^{er} août 2024 au 31 décembre 2029.

Sur proposition du délégataire, il convient d'acter les tarifs des loyers des hangars communautaires au 1^{er} janvier 2026.

Indexation selon la formule : (LOYER N-1 x ILAT du 1^{er} trimestre N-1) / ILAT 1^{er} trimestre N-2

Indice INSEE ILAT T1 2025 = 137,29

Indice INSEE ILAT T1 2024 : 135,13

Les locaux concernés sont décomposés comme suit :

- Hangars 1 : 8 places + 2 bureaux
- Hangar 9 : minimum 3 places + 1 bureau

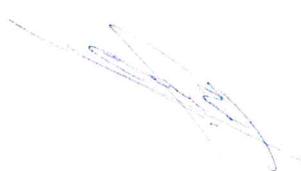
Pour le hangar 1, les loyers mensuels, charges comprises, payable par trimestre, sont fixés selon la nature des locataires :

- Place dans le hangar 1 pour une activité privée : **158,15 €**
- Place dans le hangar 1 pour : associations, privés ou loueurs qui mettent au profit d'adhérents, clients ou locataires, un aéronef à disposition contre rémunération. : **191,80 €**
- Bureau hangar 1 (mise à disposition de la partie bureau) : **79,07 €**

Pour le hangar 9, compte-tenu de sa configuration, de la rareté de ce type de bâtiment sur l'aérodrome (230 m² + 60 m² de bureau), pouvant être loué dans sa globalité à une entreprise, le loyer mensuel, hors charges, payable par trimestre, est fixé à **1 687,28 €**.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les tarifs des loyers pour les hangars communautaires applicables à partir du 1^{er} janvier 2026, comme indiqués ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

